

**Département**  
Meurthe et Moselle  
**Arrondissement**  
Nancy  
**Canton**  
Entre Seille et Meurthe

**Nombre de Conseillers**

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

**Convocation établie**  
Le 15 décembre 2020

**Délibération affichée**  
Le 4 janvier 2021

**COMMUNE DE ARRAYE ET HAN**

**PROCÈS VERBAL**  
des  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la séance ordinaire du  
**lundi 21 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt et un décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire

**étaient présents** : Mmes GUIOT Adeline, LOUIS Aurélie, MUNIER Mélisandre  
Mrs BERRY Bernard, GEOFFROY Arnaud, GILLMETT Kevin, LEMOINE Anthony, ORY Denis, THOURON Jean-Marc, WOLTRAGER Nicolas

**étaient excusés** : Mr VAUTRIN Jean-Pierre

**étaient absents** :

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr GEOFFROY Arnaud*

**N° 1 – Renouvellement des baux de location des terrains communaux**

Les baux communaux concernant les terrains agricoles loués aux agriculteurs de la commune sont arrivés à expiration.

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler ces baux, pour une durée de 9 ans.

Après discussion, le conseil municipal accepte le renouvellement des baux des terrains agricoles et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

**N° 2 – Adoption du RPQS 2019 sur la qualité du service public de l'eau potable**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du RPQS 2019 établi par le Syndicat Mixte des Eaux de Seille et Moselle, accepte le document tel qu'il a été rédigé.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Fait à Arraye et Han les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Denis ORY,  
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance le 4 janvier 2021 et transmis au contrôle de légalité le 4 janvier 2021

1. Renouvellement des baux de location des terrains communaux
2. Approbation du RPQS 2019 sur la qualité du service public de l'eau potable